



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL

Termes de référence

RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE LA
CARTOGRAPHIE DES RISQUES PHARMACEUTIQUES POUR LE COMPTE DE
L'ABRP ET LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PREVENTION

PTA 2021 SWEDD/ SC 2.2/ Activité 2.2.6

Octobre 2021

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bénin s'est d'un plan national de développement 2017-2025. Dans ce document programmatique, il s'est engagé par un des quatre objectifs stratégiques à développer un capital humain sain, compétent et compétitif. La santé est un pilier essentiel dans la réalisation de cet objectif capital car une population en bonne santé est un levier essentiel pour un développement durable. Le Plan de développement sanitaire 2018-2022 fixe dans ses axes d'intervention « l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité » qui se traduit par les réformes du sous-secteur pharmaceutique pour la sécurité pharmaceutique des populations béninoises. Dans ce cadre, le Bénin a adopté une politique pharmaceutique en vue d'une assurance qualité des produits de santé, qui vise les objectifs suivants :

- assurer la disponibilité des produits de santé ;
- assurer l'accessibilité financière des produits de santé
- assurer la qualité des produits de santé.

Pour l'atteinte de cet objectif stratégique du Plan National de Développement que le Projet SWEDD Bénin envisage accompagner l'établissement de la cartographie des risques liées aux activités de l'Agence Béninoise de la Régulation Pharmaceutique et la mise en place d'un système de prévention et de gestion des risques.

C'est donc dans ce cadre que le projet SWEDD-Bénin en appuyant l'ABRP du Ministère de la Santé envisage de lancer une consultation pour s'attacher les services d'un cabinet chargé de lui réaliser sa cartographie des risques. Les présents termes de référence précisent les objectifs et les conditions de réalisation de cette mission.

2- OBJECTIFS ET RÉSULTATS

2-1- OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la mission est de réaliser la cartographie des risques afin de disposer d'un état des lieux global des vulnérabilités existant au sein de l'Agence et d'y proposer à la fois les mesures de prévention et celles de mitigation ou de gestion.

En effet, il s'agira d'identifier les risques qui pourraient entraver la réalisation efficace et efficiente des activités, des missions de l'Agence et de représenter de façon graphique la hiérarchie des risques pour une compréhension rapide et efficace des situations dangereuses, de les analyser et de proposer un dispositif efficace pour leur prévention et en cas de survenance, un mécanisme d'atténuation ou de gestion de leurs impacts.

2-2- OBJECTIFS SPECIFIQUES

A travers cette mission de la cartographie des risques, il est visé de façon spécifique les objectifs ci-après :

- 1- Identifier de façon approfondie, à partir de sources aussi internes qu'externes, les risques qui peuvent affecter la capacité de l'Agence dans l'accomplissement de ses missions.
- 2- Procéder à l'analyse des risques identifiés par rapport à leurs conséquences.

- 3- Développer une approche appropriée de gestion des risques pour identifier les activités adéquates et nécessaires de contrôle pour atténuer ces risques et réaliser avec plus d'efficacité et d'efficience les objectifs de l'Agence.

3- TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant aura pour taches de réaliser la cartographie des risques et de mettre en place un système de gestion des risques qui auront été identifiés. Autrement, il va établir un état des lieux global des vulnérabilités de l'Agence dans un périmètre de ses attributions. Spécifiquement, l'intervention du consultant permettra une analyse globale des risques de façon à garantir :

- soit la bonne réalisation de ses missions pour l'atteinte des objectifs, résultats et la pérennité de la sécurité dans les interventions de l'Agence (risques-organisation) ;
- soit l'atteinte des objectifs des différentes directions de l'Agence en termes de qualité, sécurité, coût pour les populations et de délais avant les homologations et pendant la distribution des produits de santé sur toute l'étendue du territoire national (risques-homologations-distributions) ;
- soit la sécurité et la performance des processus à tous les niveaux.

Pour ce faire, il aura à réaliser les tâches suivantes :

- identification des risques à cartographier :
 - effectuer une revue de base de risques éventuels existants dans le sous-secteur pharmaceutiques et au niveau de l'Agence ;
 - mettre à jour la base de risques existants en y intégrant les risques nouvellement identifiés ;
- Evaluation et hiérarchisation des risques :
 - évaluer, en collaboration avec l'équipe de l'Agence, les risques bruts et les risques résiduels ;
 - hiérarchiser les risques et proposer la cartographie des risques de l'Agence ;
 - assister l'équipe de l'Agence dans la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour la prévention et la gestion des risques et proposer les outils de pilotage de la cartographie des risques ;
 - rédiger un rapport détaillé provisoire et un rapport définitif validé après prise des amendements faits par l'Agence sur le rapport provisoire.

Le consultant se chargera de conduire l'ensemble du processus, en collaboration avec l'Agence et l'UGP SWEDD Bénin dans le but de l'atteinte des résultats ci-après attendus.

4- RESULTATS ATTENDUS

En terme de résultats, ils résument essentiellement à :

Les différents risques réels et potentiels encourus par l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités sont identifiés et hiérarchisés.

Une cartographie dynamique des risques actualisable par les acteurs de l'Agence est élaborée.

Un plan d'actions intégré pour la prévention et la gestion des risques identifiés est établi.

Des outils de pilotage de la cartographie des risques sont développés

L'équipe de l'Agence est formée sur le pilotage de la cartographie et sur sa mise en à jour périodique.

5- LIVRABLES

A l'issue de ses interventions, le consultant devra livrer à l'Agence :

- un rapport détaillé sur le déroulement de la Mission ;
- la cartographie des risques de l'Agence ;
- un mécanisme de prévention et gestion des risques identifiés incluant les activités de contrôles à exécuter ;
- le support numérique de la cartographie des risques actualisable.

6- MÉTHODOLOGIE

Le consultant retenu sur la base de sa qualification satisfaisant aux conditions du Passation des Marchés du "Projet SWEDD Bénin, procèdera à une revue documentaire, à la conception des outils appropriés et à la réalisation des travaux auprès de l'Agence.

Il y aura une réunion de cadrage au siège de l'Agence pour la validation de la méthode de travail et des outils ainsi que des modalités de conduite de la mission.

Au terme des travaux, un rapport préliminaire sera soumis à l'Agence et à l'UGP pour ses amendements à prendre en compte par le consultant pour la rédaction du rapport final devant intégrer les activités de prévention, d'atténuation et de gestion des risques identifiés.

Le consultant présentera les résultats de sa mission à l'occasion d'une séance de restitution aux différents acteurs concernés : Cabinet du MS de la santé, ABRP, UGP SWEDD, UNFPA, SOBAPS, ANCQ, ANSSP.

Il animera une formation d'orientation au profit de l'équipe de l'ABRP et autres acteurs concernés sur la prévention et la gestion des risques et sur l'actualisation de la cartographie.

7- DUREE DE LA MISSION

La mission s'exécutera sur une durée de 30 jours travaillés et se déroulera avec l'ABRP et les acteurs nécessaires à l'accomplissement de la mission de sécurité, de qualité et disponibilité des produits de santé.

8- CONDITIONS DE PARTICIPATION

8-1- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devant assurer la présente mission disposera des compétences avérées dans le domaine de l'évaluation des risques et de l'audit institutionnel et organisationnel. Il devra notamment disposer de :

- Une expérience avérée en matière d'évaluation et de gestion de risques, notamment d'une organisation ou institution ou structure internationale ;
- Une bonne connaissance du secteur de de la santé béninoise notamment du sous-secteur pharmaceutique ;

- une expérience dans la mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Un personnel ayant une expérience avérée dans le domaine de l'élaboration de la cartographie des risques et de la mise en place de système de contrôle interne ;
- Une bonne expérience en évaluation ou audit dans le secteur de la santé serait un atout.

8-2- PERSONNEL REQUIS

Le consultant devra utiliser un personnel qualifié comprenant au moins :

- Un expert-management de la qualité et audit organisationnel, chef de mission, (BAC + 8), ayant au moins 10 ans d'expérience dont au moins 3 dans le sous-secteur pharmaceutique ;
- Un expert, spécialiste en management des organisations (BAC+5) ayant des notions poussées en gestion des ressources humaines avec 10 ans d'expérience professionnelles dont au moins 3 dans le secteur de la santé ;
- Un expert en Santé publique ou en économie de la santé, (BAC + 5), ayant au moins 10 ans d'expérience avec une très bonne connaissance du secteur de la Santé en Afrique de l'Ouest (au moins 3 ans) ;
- Tout autre personnel jugé nécessaire dans l'accomplissement de la mission

9- COUT DE LA MISSION

Le budget prévisionnel de la mission d'élaboration de la cartographie des risques pharmaceutiques de l'ABRP est de 15 450 000 FCFA.